

Décision du Président n° MP2025-03-005  
Objet : Attribution de l'accord-cadre de prestations juridiques

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R2123-1 3° et l'annexe 3 du code ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020, DEL2021-03-032 du 23 mars 2021, DEL2024-03-035 du 26 mars 2024 et DEL2024-06-148 du 25 juin 2024, portant délégation d'attributions du Conseil d'agglomération au Président ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant la consultation, publiée sur MEGALIS et au BOAMP le 29 novembre 2024, passée en procédure adaptée ouverte, en vue de l'attribution de l'accord-cadre de prestations juridiques :

- Lot n°1 : Droit public général / Droit pénal / Droit civil / Droit de la commande publique / Droit de l'environnement / Droit de la construction pour un montant maximum de 40 000,00€ HT par période (durée de 1 an à compter du 22 juin 2025, reconductible trois fois 1 an).
- Lot n°2 : Droit de la fonction publique / Droit social (dont Droit du travail) pour un montant maximum de 30 000,00€ HT par période (durée de 9 mois à compter du 26 septembre 2025, reconductible trois fois 1 an).
- Lot n°3 : Droit de l'urbanisme pour un montant maximum de 40 000,00€ HT par période (durée de 1 an à compter du 22 juin 2025, reconductible trois fois 1 an).

Vu l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 11 mars 2025 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

**DECIDE**

Article 1 : D'attribuer les lots 1, 2 et 3 aux offres économiquement les plus avantageuses, qui sont celles des candidats désignés ci-après ;

<b>Lot 1 : Droit public général / Droit pénal / Droit civil / Droit de la commande publique / Droit de l'environnement / Droit de la construction</b>	<b>Montant maximum par période : 40 000,00€ HT</b>		
LEXCAP	Immeuble Le Papyrus, 29 rue de Lorient	35000	RENNES

<b>Lot 2 : Droit de la fonction publique / Droit social (dont Droit du travail)</b>	<b>Montant maximum par période : 30 000,00€ HT</b>		
KOVALEX	34 rue de Paris	22000	SAINT-BRIEUC

<b>Lot 3 : Droit de l'urbanisme</b>	<b>Montant maximum par période : 40 000,00€ HT</b>		
LEXCAP	Immeuble Le Papyrus, 29 rue de Lorient	35000	RENNES

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale), ainsi que les actes spéciaux de sous-traitance ;

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 4 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 11/03/2025

Le Président  
Vincent LE MEAUX

